

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mardi, 3 octobre 2017 à 19 h, au centre récréatif RDP, situé au 7650 boulevard Maurice-Duplessis**, la demande de dérogation mineure suivante :

Bâtiment industriel situé au 9135, boulevard Henri-Bourassa, district de La Pointe-aux-Prairies

L'objet de cette demande concerne les matériaux de façade et la localisation d'une aire d'entreposage extérieure pour le bâtiment, notamment afin de permettre :

- Une aire d'entreposage extérieure devant une partie de la façade avant secondaire donnant sur la partie nord du boulevard Rodolphe-Forget, au lieu d'une autre cour (paragraphe 1 de l'article 325 du Règlement de zonage RCA09-Z01)
- De ne pas installer de maçonnerie sur une partie de la façade avant secondaire donnant sur une partie du boulevard Rodolphe-Forget, au lieu d'installer de la maçonnerie sur une hauteur minimale de 2 mètres à partir du sol, sur l'ensemble de cette façade (article 95 du Règlement de zonage RCA09-Z01).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 12 septembre 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Alain Roy, LLM., OMA, avocat

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat